

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1850.

Adresse de condoléance au Roi. — Réponse du Roi à l'adresse.

I.

Adresse de condoléance.

SIRE,

Dans une solennité récente, le Roi et les Représentants de la Nation, unis par une patriotique pensée, célébraient le bien-être de la Belgique, ses libertés florissantes, son heureux et paisible progrès. Aujourd'hui, ce n'est hélas! pas une fête, ce n'est plus une pensée de réjouissance publique, mais c'est toujours la même communauté de sentiments qui nous appelle autour du Trône. Les joies de la patrie sont les vôtres, Sire; vos malheurs sont les siens.

La Nation a devancé ses Représentants dans l'expression de sa douloureuse sympathie. Cette émotion profonde qui s'est répandue avec la rapidité de l'éclair, cette interruption spontanée du commerce, ces vêtements de deuil dont les populations se couvrent, ces prières qui de toutes parts s'élèvent vers le ciel; enfin le touchant spectacle d'une nation qui pleure avec son prince, ce sont là des témoignages du sentiment public qui parlent plus haut que notre voix.

Qu'il soit permis cependant à la Chambre des Représentants, de venir s'associer à l'affliction de Votre Majesté. Qu'il nous soit permis d'honorer, de bénir à notre tour, la mémoire d'une Reine si regrettée.

Elle était digne, Sire, d'unir sa destinée à la vôtre, celle qui vous fut si tendrement dévouée. Elle méritait d'être assise sur le jeune trône de la Belgique, celle qui, pendant dix-huit années, l'a orné de tant de vertus. Elle était née pour être la source d'une dynastie nationale, celle qui comprit si bien les devoirs de la maternité sur le trône.

Le peuple n'a connu de l'illustre princesse que des grâces modestes, des vertus et des bienfaits. Dans l'humilité de son cœur, elle eût voulu les lui cacher; mais il avait pénétré sa belle âme; il l'avait si bien comprise, qu'il lui a, pour ainsi dire, gardé le secret de ses sympathies les plus vives et ne les a laissé éclater tout entières, que lorsqu'elles ne pouvaient plus blesser la modestie de personne.

Sire, le malheur qui vous frappe est cruel et irréparable. Cependant, père et Roi, portez vos regards autour de vous; portez-les sur le pays tout entier; vous y

rencontrerez quelque soulagement et quelque consolation. Une jeune et noble famille, jalouse de recueillir tout un héritage de vertus et d'affections, vous entoure de son amour et vous demande de la guider par les conseils de votre sagesse. Autour d'elle se presse la grande famille belge qui, depuis un mois, semble vivre d'une seule âme et à qui cette commune douleur a montré de nouveau le progrès de l'unité nationale et toute la puissance du lien qui la rattache au Trône. Les sentiments d'un peuple appréciateur si sage et si reconnaissant des mérites de la royauté, ont droit de toucher votre âme attristée. Entendez-le saluer de ses bénédictions cette grande et magnifique œuvre de votre règne, la triple fondation d'une nationalité, d'une constitution et d'une dynastie. Heureux les princes qui, loin des orages, au milieu de la reconnaissance et de la félicité publique peuvent dévouer leur vie à de si hautes entreprises ! Elles affermissent le cœur contre les plus rudes coups du sort.

Continuez, Sire, de présider à la consolidation de ce qui a été si bien fondé. Poursuivez, poursuivez longtemps encore une mission que déjà couronne tant de succès. Vous y trouverez, avec la paix de l'âme, le bonheur de vos enfants, la reconnaissance du peuple et la gloire de votre Maison.

II.

Réponse du Roi à l'adresse.

MESSIEURS,

Je remercie du fond de mon cœur la Chambre des Représentants de cette adresse où elle exprime, d'une manière si touchante, si élevée et si affectueuse, ses regrets pour la Reine et ses sentiments pour moi. Le pays a partagé ma douleur comme s'il avait perdu tout ce que j'ai perdu moi-même. Je ne saurais dire combien ce sentiment du pays m'a touché et combien j'en suis profondément reconnaissant. Vous avez raison, Messieurs, de parler de la Reine comme vous le faites. Elle s'était attachée de cœur et d'âme à sa nouvelle patrie ; elle aimait en vous des qualités qu'elle possédait au plus haut degré, la sûreté et la constance des affections.

C'est à vous, Messieurs, c'est au pays, à son bonheur, à ses progrès que je demande les consolations dont j'ai besoin. Les pensées d'avenir que j'avais exprimées avant même mon arrivée en Belgique se sont réalisées. Le pays a vécu et grandi. Ce qu'il offre aujourd'hui à nos yeux, ce ne sont déjà plus les promesses incertaines de l'enfance ; c'est la florissante et robuste santé de la jeunesse.

Tous les vœux les plus ardents de mon âme sont pour votre prospérité future. Mes enfants, qui seront avec vous quand je n'y serai plus, continueront ma tâche et vos intérêts seront leur seule pensée.

Il y aura entre eux et vous cette même sympathie qui a existé entre nous, Messieurs, et que chaque année qui s'écoule rend plus forte et plus profonde.
